



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1012826A3

NUMERO DE DEPOT : 09800346

Classif. Internat. : A47C

Date de délivrance le : 03 Avril 2001

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 08 Mai 1998 à 14H55 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : Stanzwerk Wetter Sichelschmidt GmbH & Co. KG Oberwengerner Str. 209, D-58300 Wetter (REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE)

représenté(e)s par : KUBORN Jacques, OFFICE HANSENS S.P.R.L., Square Marie-Louise, 40 Bte 19 - B 1000 BRUXELLES.


un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : MEUBLE POUR S'ASSEOIR, EN PARTICULIER FAUTEUIL POUR REGARDER LA TELEVISION.

INVENTEUR(S) : Schüdzig Hildegard, Leipziger Str. 26, D-45549 Sprockhövel (DE); Hausherr Klaus, Am Rolande 21, D-58300 Wetter (DE); Kristen Martin, Schmollerstr. 22, D-45883 Gelsenkirchen (DE)

PRIORITE(S) 14.03.98 DE DEA29804599

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 03 Avril 2001
PAR DELEGATION SPECIALE :


L. WUYTS
CONSEILLER

Meuble pour s'asseoir, en particulier fauteuil pour regarder la télévision

09800346 A3

1

DESCRIPTION

L'invention concerne un meuble pour s'asseoir, en particulier un fauteuil pour regarder la télévision, comprenant une partie inclinable formant assise et dossier et un repose-pieds qui se déploie, meuble qui est
5 composé d'une partie inférieure de carcasse avec des joues latérales formant accoudoirs et d'une partie assise-dossier constituant un ensemble rigide, avec disposition, entre la partie inférieure de carcasse et l'assise, des deux côtés des bords latéraux, de quadrilatères articulés comme organes d'inclinaison pour la partie assise-dossier, qui se composent chacun d'une première ferrure fixée à l'assise, d'une seconde ferrure fixée à la joue latérale voisine et de bielles articulées directement ou indirectement aux extrémités ou près des
10 extrémités des première et seconde ferrures, ayant la forme de barres, qui s'étendent à peu près parallèlement à la surface d'assise, les ferrures en forme de barres fixées aux joues latérales étant rigidifiées par des traverses fixées aux joues latérales, à l'avant et à l'arrière dans la direction d'assise, et comprenant en outre
15 une paire de bras articulés semblables à des ciseaux, qui est articulée sur les ferrures et les bielles avant et au moyen de laquelle le repose-pieds peut être déployé automatiquement, par force, lors de l'inclinaison de la partie assise-dossier à partir de la position assise à une position de repos.

Un tel meuble pour s'asseoir est connu par le document DE 94 04 355 U1. On connaît aussi une commande par moteur électrique du meuble par ce document. Cette
20 commande nécessite, selon l'état de la technique, l'installation d'un arbre supplémentaire parce que les traverses prévues selon l'état de la technique sont rigides et non-rotatives, de sorte que le réglage par moteur des différentes positions du meuble ne peut être assuré
25 qu'après installation d'un arbre supplémentaire. L'état de la technique demande en outre une exécution et une

disposition individuelles de la commande par moteur électrique.

On connaît aussi, dans l'état actuel de la technique, des meubles pour s'asseoir sur lesquels deux commandes à moteurs électriques permettent séparément le réglage du dossier et le déploiement/rétraction d'une partie inférieure comprenant un repose-pieds. Ces commandes sont logées dans un boîtier destiné à recevoir deux commandes à moteurs électriques avec des poussoirs et des éléments de rappel.

Partant de l'état de la technique spécifié au début, l'invention vise à créer un meuble pour s'asseoir, du type générique indiqué, qui puisse être fabriqué très économiquement tout en conservant la même fonctionnalité.

Pour obtenir ce résultat, l'invention propose que la traverse avant soit supportée rotative et pourvue d'un premier levier rigide et, aux extrémités, de seconds leviers de réglage de position qui sont articulés par l'intermédiaire de plaques d'accouplement aux parties avant ou parties extrêmes des premières ferrures, et que le meuble comprenne en outre une commande de réglage de position par moteur électrique disposée dans un boîtier pouvant être rapporté à l'aide d'encoches sur les traverses avant et arrière, s'engageant dans les encoches, et pouvant être fixé dans cette position, boîtier qui convient pour loger deux commandes de réglage avec moteur et poussoir, mais qui contient seulement un moteur avec un poussoir et un dispositif de rappel pour ce dernier, lequel est relié fonctionnellement au premier levier rigide de la traverse avant rotative, de manière qu'à l'actionnement du moteur, le poussoir puisse être déplacé à partir d'une position de repos où il est rétracté à une position intermédiaire où il est avancé partiellement et ensuite à une position extrême où il est étendu complètement, et que, ainsi, par l'intermédiaire du premier levier rigide, de la traverse tournante et des seconds

leviers de réglage, la partie assise-dossier puisse être amenée d'une position assise à une position intermédiaire et à une position de repos, avec déploiement simultané du repose-pieds couplé au poussoir, tandis que, lors de la rétraction de ce poussoir à partir de la position extrême à la position de repos, la partie assise-dossier et le repose-pieds peuvent être rappelés par le dispositif de rappel.

Selon l'invention, un arbre supplémentaire n'est pas nécessaire à l'installation d'une commande par moteur électrique; à la place d'un tel arbre, on monte rotative la traverse avant, prévue de toutes manières, ce qui apporte déjà une simplification de la construction. La commande par moteur électrique est dérivée de la commande double en elle-même connue et le même boîtier est utilisé, de sorte qu'une réduction des coûts est possible également à cet égard parce qu'on peut employer une pièce standard, le boîtier, qui existe déjà. Cependant, ce boîtier double contient seulement un moteur avec un poussoir et un élément (dispositif) de rappel puisque ces organes suffisent pour obtenir la fonctionnalité désirée du meuble et tourner à cet effet la traverse rotative.

L'invention procure donc un meuble dont la fabrication est très économique et qui assure avec précision les fonctions désirées.

Il est préférable que les deux traverses soient réalisées comme des tubes de section circulaire.

Il est prévu en plus, de préférence, que le boîtier de la commande de réglage soit réalisé comme une pièce étroite en caisson qui est seulement rapportée sur une zone médiane étroite des traverses et placée sous les traverses dans l'espace libre formé à cet endroit entre les parties latérales du meuble.

L'actionnement de la commande par moteur électrique s'effectue de façon connue, notamment par une télécommande sans ou avec fil par l'utilisateur, la

télécommande pouvant être prévue comme un élément détaché ou être intégrée dans une partie du meuble, dans un accoudoir par exemple.

5 L'élément de rappel est de préférence un ressort hélicoïdal ou un paquet de ressorts hélicoïdaux qui est précontraint à l'extension du poussoir et sert, lors du retour du poussoir, au rappel de la partie assise-dossier ainsi que du repose-pieds.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation non limitatif, ainsi que des dessins annexés, sur lesquels:

15 - la figure 1 est une coupe longitudinale médiane d'un meuble selon l'invention à sa position de base ou position assise;

- la figure 2 est une coupe semblable du meuble dans sa position pour regarder la télévision; et

- la figure 3 est une coupe semblable du meuble à sa position de repos ou de relaxation.

20 Le meuble représenté comprend une partie 1 formée de l'assise et du dossier, rigidement reliés ensemble, ainsi qu'un repose-pieds 2 qui se déploie. Il se compose essentiellement d'une partie inférieure de carcasse 3 avec des parties latérales 4 formant des accou-
25 doirs, de la partie assise-dossier 1, formant un ensemble rigide, et de quadrilatères articulés 5 placés des deux côtés des bords latéraux entre la partie inférieure de carcasse 3 et l'assise et servant d'organes d'inclinaison pour la partie assise-dossier 1. Chacun de ces quadrila-
30 tères comprend une première ferrure 6 fixée à l'assise, une seconde ferrure 7 fixée à la partie latérale 4 voisine et deux bielles 8, 9 articulées directement ou indirectement aux extrémités des première et seconde ferrures 6, 7, ayant la forme de barres. Ces deux ferrures de
35 chaque quadrilatère 5 s'étendent à peu près parallèlement à

la surface d'assise dans le sens de la longueur de celle-ci.

Les ferrures en forme de barres 7, fixées aux parties latérales 4 du meuble, sont rigidifiées, à l'avant et à l'arrière dans la direction de l'assise, par des traverses 10, 11 fixées aux parties latérales 4. Le meuble comprend en outre une paire de bras articulés 12 semblables à des ciseaux, laquelle est articulée sur les ferrures 6, 7 et au moyen de laquelle le repose-pieds 2 peut être déployé de plus en plus, automatiquement, par force, lors de l'inclinaison de la partie assise-dossier 1 à partir de la position assise ou de base montrée par la figure 1 jusqu'à la position de repos ou de relaxation visible sur la figure 3.

Conformément à l'invention, la traverse avant 11 est montée rotative et pourvue d'un premier levier rigide 13 ainsi que, aux extrémités, de seconds leviers de réglage de position 14 qui sont articulés par l'intermédiaire de plaques d'accouplement 15 à la partie avant ou partie extrême des premières ferrures 6. On a prévu en plus une commande de réglage de position à moteur électrique 16, qui est logée dans un boîtier 17 pouvant être rapporté par des évidements sur les traverses avant 11 et arrière 10 et être fixé dans cette position. A cet effet, le boîtier 17 présente, dans son bord montré en haut sur les figures, des encoches pouvant être fermées par des pièces formant des couvercles 18. Lorsque ces couvercles sont enlevés, le boîtier 17 peut être rapporté d'en bas sur les traverses 10, 11, lesquelles s'engagent dans les encoches. Les couvercles 18 sont mis en place ensuite, de sorte que le boîtier 17 est alors agencé et supporté sans qu'il risque de se détacher. Le boîtier 17 permet de loger deux commandes de réglage, chacune avec un moteur 16 et un poussoir 19, mais il contient seulement un moteur 16 avec un poussoir 19 et un dispositif de rappel 20. Le poussoir 19 est relié fonctionnellement au premier levier

rigide 13, porté par la traverse avant rotative 11, de sorte que l'actionnement du moteur 16 permet d'étendre le poussoir de la position de repos représenté sur la figure 1 à une position intermédiaire montrée par la figure 2 puis à une position extrême selon la figure 3. Dans ce but, le poussoir fait tourner la traverse 11 par l'intermédiaire du levier rigide 13, de sorte que les seconds leviers 14 amènent la partie assise-dossier 1 de la position assise ou de base selon la figure 1 à la position intermédiaire pour regarder la télévision selon la figure 2 et, enfin, à la position de repos ou de relaxation selon la figure 3. Le repose-pieds 2, accouplé par l'intermédiaire du système de ciseaux articulés 12, est simultanément déployé de plus en plus.

Lors du mouvement de retour ou de rétraction du poussoir 19, produit par le fonctionnement en sens inverse du moteur 16, la partie assise-dossier 1 et le repose-pieds 2 sont rappelés au moyen du dispositif de rappel 20 en suivant le mouvement du poussoir 19 pour revenir ainsi de la position illustrée sur la figure 3 et en passant par celle montrée par la figure 2 à la position selon la figure 1.

Il est préférable que la traverse arrière 10 soit réalisé comme un tube à section circulaire et il en va de même pour la traverse avant 11.

Le boîtier 17 de la commande de réglage pour le positionnement du meuble, est réalisé comme une pièce étroite en caisson qui est rapportée sur seulement une étroite zone médiane des traverses 10, 11 et placée sous ces dernières dans l'espace libre qui s'y trouve entre les parties latérales 4 du meuble.

L'invention apporte une exécution très économique d'un meuble pour s'asseoir possédant une partie assise-dossier réglable par inclinaison et un repose-pieds qui se déploie, meuble dont le nombre de pièces fonctionnelles est diminué et dans lequel est utilisé un boîtier

à moteur 17 qui est en lui-même connu et habituellement utilisé pour une commande double à deux moteurs, mais qui, conformément à l'invention, n'est équipé que d'un seul moteur.

5 L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté et décrit, mais applicable avec de multiples variations.

10 Toutes les caractéristiques individuelles et combinées, divulguées dans la description et/ou par le dessin, sont considérées comme étant essentielles à l'invention.

REVENDICATIONS

1. Meuble pour s'asseoir, en particulier fauteuil pour regarder la télévision, comprenant une partie inclinable (1) formant assise et dossier et un repose-pieds (2) qui se déploie, meuble qui est composé d'une partie inférieure de carcasse (3) avec des joues latérales (4) formant accoudoirs et d'une partie assise-dossier (1) constituant un ensemble rigide, avec disposition, entre la partie inférieure de carcasse (3) et l'assise, des deux côtés des bords latéraux, de quadrilatères articulés (5) comme organes d'inclinaison pour la partie assise-dossier (1), qui se composent chacun d'une première ferrure (6) fixée à l'assise, d'une seconde ferrure (7) fixée à la joue latérale (4) voisine et de bielles (8, 9) articulées directement ou indirectement aux extrémités ou près des extrémités des première et seconde ferrures (6, 7), ayant la forme de barres, qui s'étendent à peu près parallèlement à la surface d'assise, les ferrures (7) en forme de barres fixées aux joues latérales (4) étant rigidifiées par des traverses (10, 11) fixées aux joues latérales, à l'avant et à l'arrière dans la direction d'assise, et comprenant en outre une paire de bras articulés (12) semblables à des ciseaux, qui est articulée sur les ferrures (6, 7) et les bielles avant (9) et au moyen de laquelle le repose-pieds (2) peut être déployé automatiquement, par force, lors de l'inclinaison de la partie assise-dossier (1) à partir de la position assise à une position de repos, **caractérisé en ce que** la traverse avant (11) est supportée rotative et pourvue d'un premier levier rigide (13) et, aux extrémités, de seconds leviers de réglage de position (14) qui sont articulés par l'intermédiaire de plaques d'accouplement (15) aux parties avant ou parties extrêmes des premières ferrures (6), et que le meuble comprend en outre une commande de réglage de position par moteur électrique disposée dans un boîtier (17) pouvant être rapporté à

l'aide d'encoches sur les traverses avant et arrière (11, 10), lesquelles s'engagent dans les encoches, et pouvant être fixé dans cette position, boîtier (17) qui convient pour loger deux commandes de réglage avec moteur (16) et 5 poussoir (19), mais qui contient seulement un moteur (16) avec un poussoir (19) et un dispositif de rappel (20) pour ce dernier, lequel est relié fonctionnellement au premier levier rigide (13) de la traverse avant rotative (11), de manière qu'à l'actionnement du moteur (16), le 10 poussoir (19) puisse être déplacé à partir d'une position de repos où il est rétracté à une position intermédiaire où il est avancé partiellement et ensuite à une position extrême où il est étendu complètement, et que, ainsi, par l'intermédiaire du premier levier rigide (13), de la tra- 15 verse tournante et des seconds leviers de réglage (14), la partie assise-dossier (1) puisse être amenée de la position assise à une position intermédiaire et à une position de repos, avec déploiement simultané du repose-pieds (2) couplé au poussoir (19), tandis que, lors de la ré- 20 traction de ce poussoir à partir de la position extrême à la position de repos, la partie assise-dossier (1) et le repose-pieds (2) peuvent être rappelés par le dispositif de rappel (20).

2. Meuble pour s'asseoir selon la revendication 25 1, caractérisé en ce que les deux traverses (10, 11) sont réalisées comme des tubes de section circulaire.

3. Meuble pour s'asseoir selon la revendication 30 1 ou 2, caractérisé en ce que le boîtier (17) de la commande de réglage est réalisé comme une pièce étroite en caisson qui est seulement rapportée sur une zone médiane étroite des traverses (10, 11) et placée sous les traverses (10, 11) dans l'espace libre formé à cet endroit entre les parties latérales du meuble.

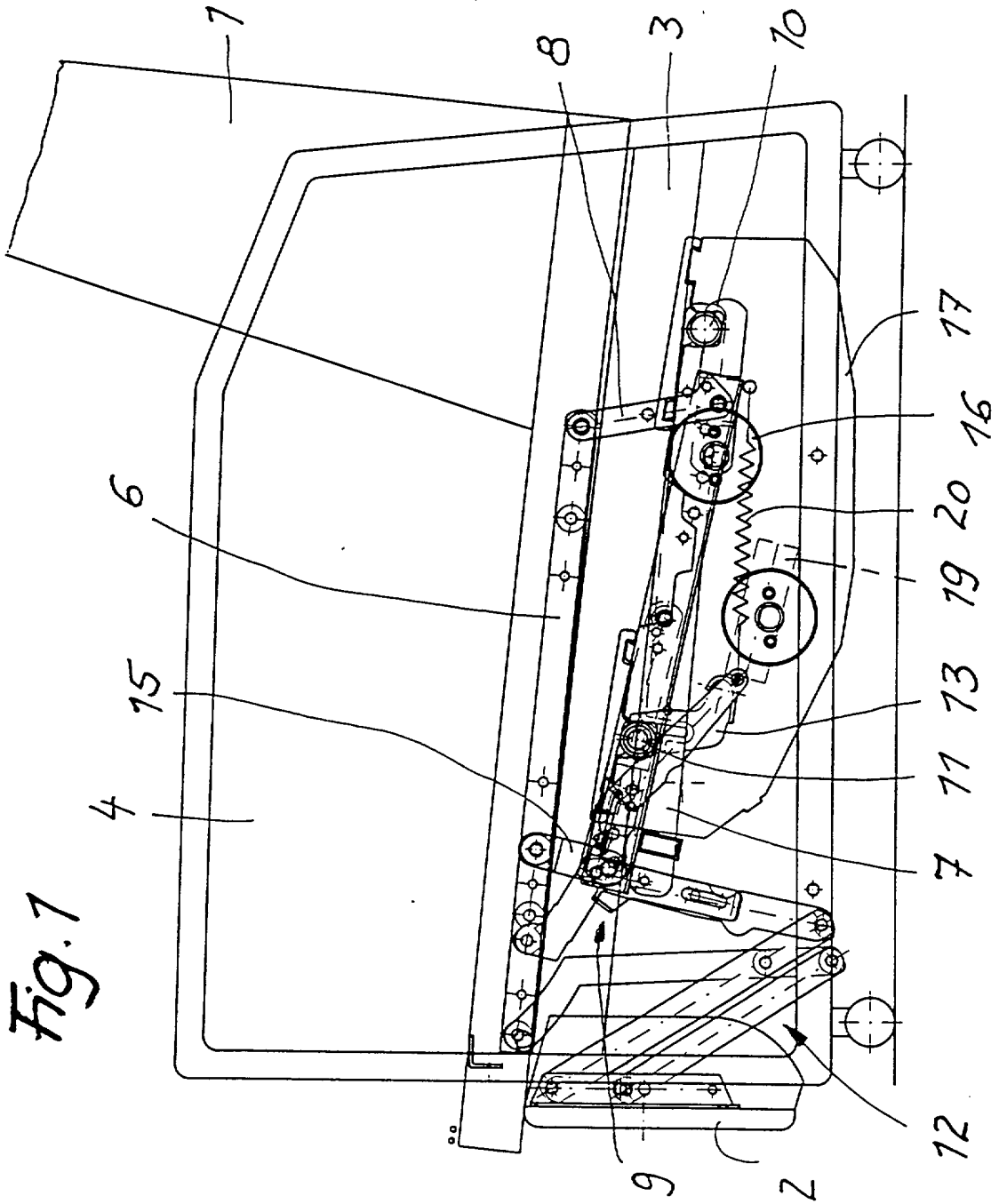


Fig. 1

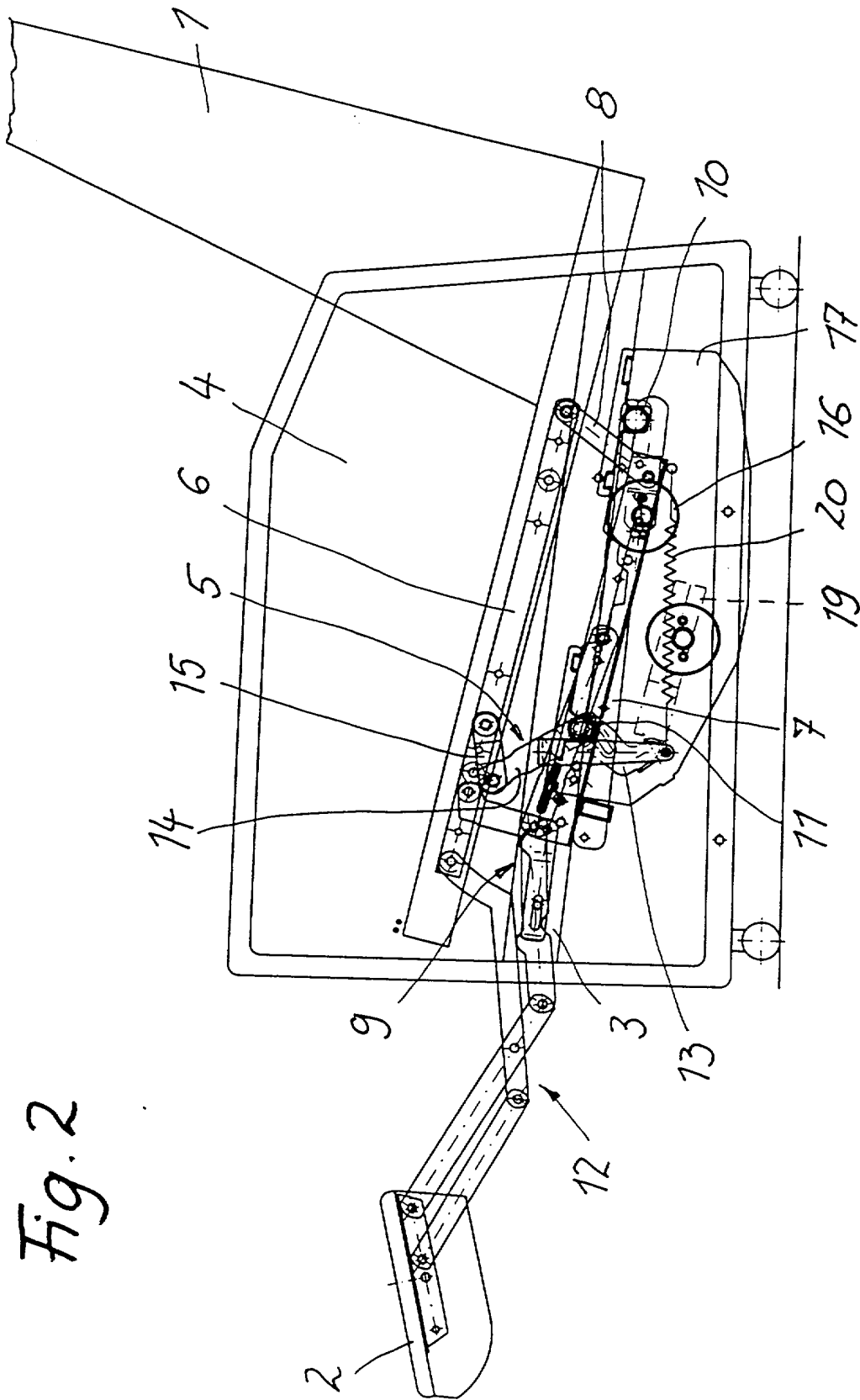
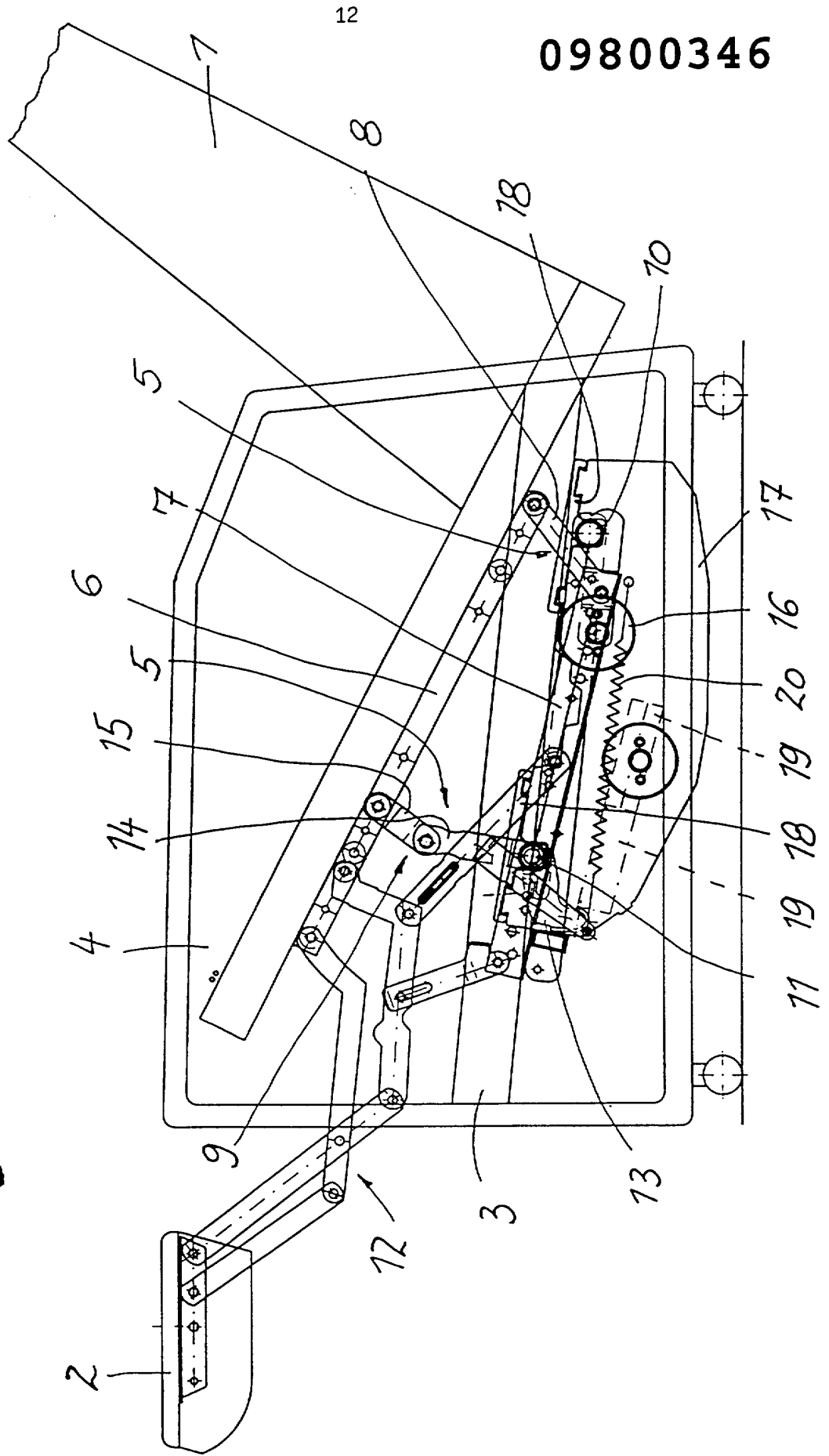


Fig. 2

09800346

Fig. 3





Europees
Octrooibureau

VERSLAG BETREFFENDE HET ONDERZOEK

opgesteld krachtens artikel 21 § 1 en 2
van de Belgische wet op de uitvindingsoctrooien
van 28 maart 1984

Nummer van de
nationale aanvraag:

BO 7367
BE 9800346

VAN BELANG ZIJNDE LITERATUUR			
Categorie	Vermelding van literatuur met aanduiding voor zover nodig; van speciaal van belang zijnde tekstgedeelten of tekeningen	Van belang voor conclusie(s) Nr.:	CLASSIFICATIE VAN DE AANVRAAG (Int.Cl.7)
D, A	GB 2 287 400 A (SICHELSCHMIDT STANZWERK) 20 September 1995 (1995-09-20) * figuren 4-6 *	1	A47C1/034
A	US 4 365 836 A (JACKSON WILLIAM R ET AL) 28 December 1982 (1982-12-28) * figuren 2,3 *	1	
A	US 4 909 569 A (GAFFNEY EDWARD J) 20 Maart 1990 (1990-03-20) * figuur 5 *	1	
A	US 5 076 644 A (NORTHCUTT B GUY) 31 December 1991 (1991-12-31) * figuur 1 *	1	
			ONDERZOCHE GEBIEDEN VAN DE TECHNIEK (Int.Cl.7)
			A47C
Datum waarop het onderzoek werd voltooid		Vooronderzoeker	
11 Oktober 2000		Joosting, T	
CATEGORIE VAN DE VERMELDE LITERATUUR			
<p>X : op zichzelf van bijzonder belang</p> <p>Y : van bijzonder belang in samenhang met andere documenten van dezelfde categorie</p> <p>A : achtergrond van de stand van de techniek</p> <p>O : verwijzend naar niet op schrift gesteld stand van de techniek</p> <p>P : literatuur gepubliceerd tussen voorrang- en indieningsdatum</p> <p>T : niet tijdig gepubliceerde literatuur over theorie of principe ten grondslag liggend aan de uitvinding</p> <p>E : eerdere octrooipublicatie maar gepubliceerd op of na indieningsdatum</p> <p>D : in de aanvraag genoemd</p> <p>L : om andere redenen vermelde literatuur</p> <p>& : lid van dezelfde octroofamilie, corresponderende literatuur</p>			

1

**AANHANGSEL BEHORENDE BIJ HET RAPPORT BETREFFENDE
HET ONDERZOEK NAAR DE STAND VAN DE TECHNIEK,
UITGEVOERD IN DE BELGISCHE OCTROOIAANVRAGE NR.**

BO 7367
BE 9800346

Het aanhangsel bevat een opgave van elders gepubliceerde octrooiaanvragen of octrooien (zogenaamde leden van dezelfde octroofamilie), die overeenkomen met octrooischriften genoemd in het rapport.

De opgave is samengesteld aan de hand van gegevens uit het computerbestand van het Europees Octrooibureau per
De juistheid en volledigheid van deze opgave wordt noch door het Europees Octrooibureau, noch door de Octrooiraad gegarandeerd ;
de gegevens worden verstrekt voor informatiedoeleinden.

11-10-2000

In het rapport genoemd octrooigeschrift	Datum van publicatie	Overeenkomend(e) geschrift(en)	Datum van publicatie
GB 2287400 A	20-09-1995	DE 9404355 U FR 2717357 A	05-05-1994 22-09-1995
US 4365836 A	28-12-1982	GEEN	
US 4909569 A	20-03-1990	GEEN	
US 5076644 A	31-12-1991	GEEN	